

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2021

Membres présents : 14

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL.

Absente excusée : Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Bruno GROSSI.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Eglise
- Sécurité
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Suppression et création de poste
- Cour de l'école
- Subvention pompiers de Marcilly
- Subvention association des écoles du RPI
- Subvention pour l'EHPAD
- Tour du Loir et Cher
- Règlementation d'utilisation de l'ancien centre de secours
- Questions et informations diverses :
 - Horaires mairie
 - Colis de Noël

Madame le Maire propose de traiter en premier les sujets de moindre importance afin de consacrer plus de temps aux points forts de l'ordre du jour.

PV du conseil du 13 octobre 2021 : approuvé à l'unanimité

Vœux des agents : vendredi 10 décembre à 18h à la salle des fêtes – pass sanitaire obligatoire

Subvention association des écoles du RPI : chaque commune subventionne cette amicale qui, très dynamique, organise de nombreux événements au cours de l'année. La somme avancée de 400 € est votée à l'unanimité par les membres du conseil qui souhaitent vivement que les parents d'élèves rejoignent cette structure.

Subvention pompiers de Marcilly : 350 € pour cette dernière année, le centre de secours étant maintenant fermé. Votée à l'unanimité.

Subvention pour l'EHPAD : l'association « Clin d'œil » projette d'acheter une bicyclette électrique qui s'adapte à un fauteuil roulant (coût : environ 5 000 €). La participation de la commune de Marcilly est votée à hauteur de 200 €.

Suppression et création de poste : la fermeture du centre de loisirs le mercredi pour insuffisance d'effectifs, conjuguée au départ de la cantinière à la rentrée des vacances de la Toussaint, ont obligé à des remaniements de postes, à la fois dans l'intérêt des personnels (rendus possibles grâce à la polyvalence de ceux-ci) et de celui de la commune. Les modifications proposées sont votées à l'unanimité.

Subvention conciliateur de justice : le Conseil estime qu'il n'a pas à subventionner un service de l'Etat.

Tour du Loir et Cher : du 13 au 17 avril 2022. La traversée de Marcilly aura lieu le samedi 16 vers 11h. Une liste de 5 personnes (signaleurs) est requise. La participation financière de la commune s'élève à 0.12 € par habitant, soit 89.28 €. Votée à l'unanimité.

SIVOS : avance de trésorerie. La subvention de la Région pour le déplacement des élèves en car n'intervenant que 2 fois en cours d'année, la contribution de la commune de Marcilly est appelée à hauteur de 17 000 € dès janvier 2022. Votée à l'unanimité.

Eglise : le financement mixte (privé-public) de la phase 1 des travaux (couverture et mise hors d'eau) évaluée à 300 000 € + 30 822 € de maîtrise d'œuvre est en bonne voie. Les sommes collectées à ce jour à la Fondation du Patrimoine s'élèvent à 95 000 € auxquels s'ajoutent une 1^{ère} dotation de 30 000 € puis une seconde de 10 000 €. Le Club des mécènes du Val de Loire va également contribuer au projet à concurrence de 10 000 €. La subvention DETR demandée à hauteur de 30 % du coût global devrait s'élever à 99 246 € (votée à l'unanimité). Pourrait venir en complément une aide de la Fondation de la sauvegarde de l'art français. Enfin, le Conseil départemental est sollicité au titre de la restauration d'édifices pour un montant de 76 000 €.

Le lancement de l'opération est prévu pour fin janvier-début février.

Les travaux devront prendre en compte la nécessité de changer l'installation de chauffage dont le fonctionnement a dû être arrêté pour des raisons de sécurité.

Sécurité : Mme le Maire fait la lecture d'un article rédigé au nom d'un collectif de riverains à destination des membres du Conseil municipal.

« **DOSSIER SÉCURITÉ : DES CHOIX QUI INTERROGENT**

23 octobre, nouvel accident dans le virage de l'église. Choc impressionnant d'une fourgonnette contre le tracteur de la municipalité. Un blessé.

Dans la même semaine c'est le 3ème constat d'accident informe le 1er adjoint (un devant l'école, un devant la mairie).

Ces événements ne font qu'illustrer les dangers que représente la traversée du centre bourg par des véhicules en nombre croissant et dont rien ne vient limiter la vitesse. On peut donc s'interroger sur la décision de débiter les travaux par la réalisation ... d'un trottoir route de Salbris.

Suite aux réunions de la commission de sécurité regroupant quelques élus et riverains, la municipalité a sollicité l'Agence Technique Départementale (ATD41) pour une étude globale dont le compte-rendu serait fait lors d'une réunion publique. Mais, covid oblige, cela n'a pas eu lieu.

Cependant, l'étude a été présentée à la commission qui a apprécié le travail réalisé tout en déplorant le choix délibéré de l'ATD41 de ne pas prendre en compte les besoins des usagers. Cela s'est traduit par certaines incohérences et des aménagements inutiles et dispendieux alors que plusieurs propositions peu onéreuses avaient été faites pour certains secteurs très dangereux.

La sécurité en matière de circulation est l'affaire de tous (piétons, cyclistes, riverains ...) autant que celles des automobilistes. Toutes les communes alentour ont déjà investi dans ce domaine. Il était donc temps pour Marcilly de lancer ce projet qui engage notre avenir et celui de nos enfants.

Le collectif des riverains demande donc expressément la tenue d'une réunion publique pour exposer l'ensemble des éléments de ce dossier afin de déterminer objectivement la priorité des aménagements, leur efficacité et leurs coûts en toute transparence.»

Après interrogation quant à l'identité des membres du collectif et débat, les conseillers sont tombés unanimement d'accord sur la réponse suivante :

« L'argumentaire, présenté par un *collectif de riverains*, repose sur 3 faits qualifiés à tort d'accidents pour 2 d'entre eux : le fait d'emboutir un équipement de sécurité, dû à un éblouissement, ou celui de reculer de façon intempestive dans une borne, relève de la conduite du véhicule et ne saurait être imputé à une insuffisance du dispositif de sécurité.

Gardons-nous de conclusions hâtives !

Le sujet de la sécurité est néanmoins pris très au sérieux puisque des réunions de concertation avec les *riverains demandeurs* et l'agence technique départementale missionnée pour une étude globale sur la commune ont été organisées *avant* le vote du Conseil Municipal.

C'est un grand classique de ne pas arriver à satisfaire tout le monde en même temps ! Mais la programmation arrêtée devrait permettre de répondre au diagnostic établi et aux attentes exprimées par les riverains (phase 1 : route de Salbris ; phase 2 : route de Neung).

Néanmoins, toute demande de renseignement peut être présentée en Mairie.»

Mme le Maire informe le Conseil qu'une 1^{ère} réunion a eu lieu avec le maître d'œuvre pour le lancement des travaux.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget. L'application de la règle des 25 % du budget précédent donne les montants suivants :

budget Commune : 17 720 € + 7 875 € + 4 225 €

budget Eau et Assainissement : 38 400 € + 7 769 €

Voté à l'unanimité.

Cour de l'école : plusieurs sujets s'entrecroisent !

Les déjections de chats qui polluent le sable ; la nouvelle acquisition de jeu en extérieur qui nécessite un sol de nature à amortir les chutes éventuelles (sable, mousse sur macadam ?) ; l'équipement en bac à sable avec couvercle....La réflexion est en cours et évoluera à la lumière des devis demandés !

Plus largement, c'est la prolifération des chats errants, nourris à la sauvette sans qu'ils soient pris en charge par ceux-là même qui les nourrissent, qui est posée !

Règlementation d'utilisation de l'ancien centre de secours :

Sur toutes les associations sollicitées le tennis de table, le Réveil de Marcilly et le théâtre se sont déclarés intéressés par ces nouveaux volumes à disposition.

Après discussion il est décidé à l'unanimité que le bâtiment, mal isolé donc pas chauffé, peu équipé, peut se prêter à des activités sportives et culturelles, à des réunions, mais pas à des repas.

Questions et informations diverses :

- Colis de Noël pour les Anciens : définition du contenu
- Horaires mairie : tenue de la mairie le samedi – à l'étude
- Sculp't : discussion autour de la convention de mise à disposition des œuvres -en cours
- Projet école : « fleurir le city »
- Projet de concert de piano à l'église par une Marcigaultaise
- Projet de développer l'aspect culturel dans le cadre de la restauration de l'église

Prochains conseils :

- Mercredi 26 janvier 2022 à 18h30 (comptes administratifs)
- Vendredi 25 mars 2022 à 18h30 (budgets)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance

Le Maire